

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'EXCELLENCE SPORTIVE
DES LAURENTIDES**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 31 mars 2019

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 mars 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS :	
Produits et charges	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8
AUTRES RENSEIGNEMENTS :	
Annexe A - Programmes de soutien	13
B - Fonctionnement	14
C - Protocole d'entente - Institut régional des sports	15

AMYOT GÉLINAS



SOCIÉTÉ DE
COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
Conseil de développement de l'excellence sportive
des Laurentides

Sainte-Agathe-des-Monts
124, rue Saint-Vincent
Sainte-Agathe-des-Monts
Qc J8C 2B1
T. 819 326.3400
F. 819 326.8839

Saint-Jérôme
3-4-255, rue de Martigny O.
Saint-Jérôme
Qc J7Y 2G4
T. 450 432.8625
F. 450 432.8868

Mont-Tremblant
201-969, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant
Qc J8E 3J8
T. 819 425.8691
F. 819 425.9266

Sainte-Adèle
1648, boul. de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle
Qc J8B 0K2
T. 450 229.2987
F. 450 229.7749

Lachute
408A, rue Principale
Lachute
Qc J8H 1Y2
T. 450 562.3775
F. 450 562.1757

Blainville
100-905, boul. Michèle-Bohec
Blainville
Qc J7C 5J6
T. 450 971.1550
F. 450 971.4646

Rivière-Rouge
709, rue de l'Annonciation Nord
Rivière-Rouge
Qc J0T 1T0
T. 819 275.1666
F. 819 275.1113

Amyot Gélinas
S.E.N.C.R.L.

SANS FRAIS
1.877.326.3400
info@amyotgelinas.com
amyotgelinas.com

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinas, s.e.n.s.r.l.*¹

Comptables professionnels agréés

Saint-Jérôme
le 27 juin 2019

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

PRODUITS ET CHARGES Exercice terminé le 31 mars	<u>2019</u>	<u>2018</u>
PRODUITS		
Contributions		
Municipalités régionales de comté (note 6)	142 052 \$	178 072 \$
Conférence régionale des élus des Laurentides	-	62 900
Institut National du sport du Québec	225 928	87 132
Institut National du sport du Québec - Athlètes sans CREM	18 862	5 040
Participation	-	6 245
Protocole d'entente - Institut régional des sports (annexe C)	127 350	25 795
Revenus de services	63 536	4 052
Gala Excellence sportive Laurentides	-	7 250
Intérêts	837	651
	<u>578 565</u>	<u>377 137</u>
CHARGES		
Programmes de soutien (annexe A)	336 699	247 222
Fonctionnement (annexe B)	74 102	133 370
Protocole d'entente - Institut régional des sports (annexe C)	<u>128 933</u>	<u>24 315</u>
	<u>539 734</u>	<u>404 907</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>38 831 \$</u>	<u>(27 770) \$</u>

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars

	2019			2018	
	Non affecté	Investi en immobilisations	Affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	5 651 \$	4 291 \$	- \$	9 942 \$	37 712 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	41 447	(2 616)	-	38 831	(27 770)
Virements interfonds (note 7)	(15 000)	-	15 000	-	-
Investissement en immobilisations	(15 090)	15 090	-	-	-
SOLDE À LA FIN	17 008 \$	16 765 \$	15 000 \$	48 773 \$	9 942 \$

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

BILAN 31 mars	2019	2018
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	131 809 \$	93 706 \$
Débiteurs (note 3)	73 600	43 134
Charges payées d'avance	17 473	-
	222 882	136 840
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	16 765	4 291
	239 647 \$	141 131 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	111 402 \$	39 129 \$
Produits reportés	15 698	-
Contributions reportées (note 6)	63 774	92 060
	190 874	131 189
ACTIF NET	-	-
Investi en immobilisations	16 765	4 291
Grevé d'une affectation d'origine interne (note 7)	15 000	-
Non affecté	17 008	5 651
	48 773	9 942
	239 647 \$	141 131 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

....., administrateur

....., administrateur

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

FLUX DE TRÉSORERIE Exercice terminé le 31 mars	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	38 831 \$	(27 770) \$
Élément n'impliquant aucun mouvement de trésorerie : Amortissements	<u>2 616</u>	<u>239</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	41 447	(27 531)
	<u>11 746</u>	<u>7 357</u>
	53 193	(20 174)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(15 090)</u>	<u>(4 530)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	38 103	(24 704)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>93 706</u>	<u>118 410</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>131 809 \$</u></u>	<u><u>93 706 \$</u></u>

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 4 juillet 2012 comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a cependant débuté son exploitation au cours de l'exercice financier 2013-2014. Son objectif est de promouvoir le sport et l'activité physique dans la région des Laurentides. L'organisme offre aux athlètes identifiés des services de soutien à la performance ainsi qu'à leurs organisations structurantes et aux entraîneurs oeuvrant dans la région des Laurentides.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports, sous forme de biens et services reçus à titre gratuit, ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont constatés à titre de produits lorsque le service a été rendu ou lorsque les biens ont été livrés.

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et des salaires courus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Équipement sportif	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Subventions reportées

Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

3. DÉBITEURS

	2019	2018
Clients	33 429 \$	13 630 \$
Protocole d'entente - Institut régional des sports	12 750	21 250
Contributions	27 421	-
Taxes	-	8 254
	73 600 \$	43 134 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement sportif	18 189 \$	2 222 \$	15 967 \$	3 453 \$
Mobilier de bureau	354	35	319	-
Équipement informatique	1 077	598	479	838
	19 620 \$	2 855 \$	16 765 \$	4 291 \$

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

5. CRÉDITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Fournisseurs	73 915 \$	25 670 \$
Salaires	22 710	11 845
Taxes	14 777	774
Frais courus	-	840
	<u>111 402 \$</u>	<u>39 129 \$</u>

6. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées représentent des sommes reçues et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent.

	<u>Municipalités régionales de comté</u>	<u>Autres organismes</u>	<u>Total</u>
Solde au début	41 761 \$	50 299 \$	92 060 \$
Contributions encaissées	164 065	259 822	423 887
Montant engagé de l'exercice	<u>(142 052)</u>	<u>(310 121)</u>	<u>(452 173)</u>
Solde à la fin	<u>63 774 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>63 774 \$</u>

7. VIREMENTS INTERFONDS ET SOLDES DE FONDS GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, l'organisme a affecté un montant de 15 000 \$ (2018 - 0 \$) de l'actif non affecté. Un montant de 10 000 \$ a été affecté pour le projet « Salle de traitement de l'Institut régional des sports » et un montant de 5 000 \$ pour le projet « Informatique ». L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

8. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2019.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à un risque de liquidité principalement en regard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

ANNEXE A - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

	2019	2018
A - PROGRAMMES DE SOUTIEN		
Salaires et charges sociales - Coordination (nets de subventions de 6 354 \$; 2018 - 0 \$)	57 710 \$	56 080 \$
Salaires et charges sociales - Sciences de l'entraînement	4 586	28 097
Achat d'équipements	466	9 924
Assurances des athlètes	5 210	3 129
Formation et perfectionnement des entraîneurs et des intervenants	5 001	11 660
Frais de déplacements et de représentation	2 523	779
Gala excellence sportive des Laurentides	-	7 364
Location de plateaux sportifs	2 105	5 816
Loyer	-	1 626
Sciences de l'entraînement	201 922	72 239
Services médicaux sportifs	50 954	33 140
Événements et rayonnement	4 000	17 368
Amortissement - équipement sportif	2 222	-
	336 699 \$	247 222 \$

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

ANNEXE B - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

B - FONCTIONNEMENT

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Salaires et charges sociales	48 784 \$	49 648 \$
Assurances	50	50
Combustible et électricité	107	816
Congrès et formation	411	-
Fournitures de bureau et papeterie	1 657	2 470
Frais de déplacements	1 247	1 075
Frais de réunion	144	939
Intérêts et frais bancaires	803	1 201
Loyer	2 842	1 331
Perte (recouvrement) sur malversation	(4 915)	39 148
Publicité	6 830	16 655
Services professionnels	9 606	11 865
Taxes et permis	625	427
Télécommunications	5 517	7 506
Amortissement - mobilier de bureau	35	-
Amortissement - équipement informatique	359	239
	<u>74 102 \$</u>	<u>133 370 \$</u>

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

ANNEXE C - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

C - PROTOCOLE D'ENTENTE - INSTITUT RÉGIONAL DES SPORTS

Produits

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Subvention	65 330 \$	21 250 \$
Location	60 768	4 495
Adhésion	457	50
Machines distributrices	<u>795</u>	<u>-</u>
	<u>127 350 \$</u>	<u>25 795 \$</u>

Charges

Salaires et charges sociales - Coordination et science de l'entraînement	69 789 \$	2 252 \$
Salaires et charges sociales - Administration	12 648	8 446
Achat d'équipements	19 995	2 573
Frais de fonctionnement	8 175	3 143
Loyer	12 917	3 437
Fournitures	4 892	4 395
Sciences de l'entraînement	320	-
Frais de déplacements	<u>197</u>	<u>69</u>
	<u>128 933 \$</u>	<u>24 315 \$</u>